

## DIRECTIVE CONCERNANT LES OPTIONS DE PLACEMENT DES COTISATIONS ACCESSOIRES

NOM	IDUL	RÉGIME
		RRPePUL
DIRECTIVE DE PLACEMENT		
Options de placement		
Vous devez nous indiquer votre choix quant à l'investissement de votre compte. À défaut de choix, votre compte sera investi dans l'option Cycle de vie.		
Option Cycle de vie		
<ul><li>100 % dans le Fonds équilibré-croissance</li><li>100 % dans le Fonds équilibré-conservateur</li></ul>	Selon la répartition	suivante :
100 % Fonds sécuritaire	% dans le Fond	ds équilibré-croissance
ET	% dans le Fond	s équilibré- conservateur
DÉCLARATION DU PARTICIPANT		
équilibré-conservateur et compris les objectifs de placement de ceux-ci. En outre, même si le Fonds équilibré-conservateur vise à mieux protéger le capital, je comprends que celui-ci ne comporte aucune garantie à l'endroit des sommes investies et que mon compte demeure exposé aux marchés financiers.		
Signature	Date	
ACCÈS AU DOSSIER EN LIGNE		
Puisque vos cotisations accessoires sont inscrites dans un compte distinct de vos cotisations régulière au RRPePUL, vous aurez accès au dossier en ligne du RCRUL. Vous pourrez y consulter la valeur de votre compte de cotisations accessoires, celle-ci sera affichée dans la section <i>Historique relevés</i> .  À cet effet vous recevrez un courriel vous demandant de modifier votre mot de passe. À la première entrée vous devez utiliser le mot de passe temporaire. Par la suite, vous pourrez inscrire le mot de passe utilisé pour le RRPePUL ou en choisir un nouveau. Dans les deux cas, vous pourrez consulter tous vos dossiers.		
Réservé au Bureau de la retraite		
PAR : REC	ÇUE LE :	

Bureau de la retraite, Pavillon Maurice-Pollack 2305, rue de l'Université, bur. 3121, Québec, QC G1V 0A6